

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 015-241500230-20240411-DEL_2024_061-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 11 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers présents à la séance : 6

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représentée par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représentée par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représentée par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_061 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT -

BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur: Madame Isabelle LANTUEJOUL

Après reprise et affectation des résultats 2023 et reprise des Restes à Réaliser 2023, le Budget Primitif de l'Aéroport de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2024, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	306 128,52
Recettes réelles de fonctionnement	1 734 700,00
Recettes d'ordre entre sections	20 400,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	2 061 228,52

Dépenses réelles de fonctionnement	1 931 228,52
Dépenses d'ordre entre sections	130 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	2 061 228,52

Résultat d'investissement	837 530,66
---------------------------	------------

Publié le 16/04/2024

ID: 015-241500230-20240411-DEL_2024_061-DE

reporté	
Recettes réelles d'équipement	1 164 778,00
(dont RAR)	219 778,00
Recettes d'ordre entre sections	130 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	35 100,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	2 167 408,66

Dépenses réelles d'équipement	2 111 908,66
(dont RAR)	297 750,72
Dépenses d'ordre entre sections	20 400,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	35 100,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	2 167 408,66

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, le niveau de vote étant le chapitre et, ce budget étant assujetti à la TVA, les montants exprimés sont en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité : 60 pour 2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du service annexe de l'Aéroport de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.